



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ETABLISSEMENT : Lycée Paul Louis Courier

RNE : 0370039S

**PROCÈS-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION N°4bis
du 6 mars 2026**

Nombre de membres présents : 22

Nom et prénom du président de séance : M. François DAVID, proviseur

Nom, prénom et qualité du secrétaire de séance : Mme Isabelle HOUEL, proviseure adjointe

Liste et qualité des membres présents :

- François DAVID, Proviseur - Isabelle HOUEL, Proviseure adjointe - Agnès RIPOLL, Agent comptable gestionnaire - Célia VAN SMEVOORDE, CPE - Stéphane COLSON, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation - Caroline GAUME, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation - Henri LAPORTE, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation - Stéphanie LECOMPTE, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation - Isabelle PORTO SAN MARTIN, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation - Lucas CHAUMONT, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation - Anne SEBASTIANOFF, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	- Isabelle BLEU, représentante des personnels administratifs, techniques, de santé - Stéphane PIPELIER, représentant des personnels administratifs, techniques, de santé - Sylvain BROCHARD, représentant des parents d'élèves - Delphine MAUPUY, représentante des parents d'élèves - Pierre HUAULME, représentant des parents d'élèves - Florence VALLOIS, représentante des parents d'élèves - Nathan GAUTHIER, représentant des élèves - Louise COCHEREAU, représentante des élèves - Bertille MARTEGOUTTE, représentante des élèves - Maxence DESLIS, représentant des élèves - Lucie RUIZ LOPEZ, représentante des élèves
---	---

Liste et qualité des membres excusés ou absents :

- Cathy MUNSCH, représentante du Conseil Régional
- Betsabée HAAS, représentante de la collectivité de rattachement
- Christine BLET, représentante de la mairie
- Savine SCHMALTZ, représentante des parents d'élèves
- Marie GUILLOUCHE, représentante des personnels administratifs, techniques, de santé

Nombre de votants : 22.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer.

1. Répartition des moyens d'enseignement

Une nouvelle proposition de répartition des moyens, élaborée par les enseignants dans le respect des dotations allouées par le rectorat, est présentée au Conseil par le proviseur.

Elle concerne les disciplines suivantes : philosophie, SVT, physique-chimie ainsi qu'un groupe d'enseignement de spécialité HGGSP en première.

L'objectif de cette proposition est de dédoubler une heure de philosophie en terminale générale, de créer un groupe supplémentaire en spécialité HGGSP, entraînant la diminution des dédoublements de la SVT en Seconde et de l'enseignement scientifique en Première.

Le proviseur indique qu'il sollicitera auprès du rectorat un poste de BMP de 13 heures en philosophie (au lieu des 6 heures initialement prévues), afin de permettre le dédoublement en terminale.

Il rappelle qu'il a déjà demandé 15,30 heures supplémentaires au rectorat compte tenu des modifications d'effectifs en sections de BTS et qu'il espère pouvoir récupérer, dans ce cadre, des moyens horaires pour alimenter le braille.

Au cours de ce point, Monsieur Brochard, représentant des parents d'élèves, quitte la séance.

Le nombre de votants passe ainsi de 22 à 21.

La répartition des moyens d'enseignement telle que présentée est ensuite soumise au vote :

Pour : 21

La répartition des moyens est adoptée à l'unanimité des 21 votants.

2. Motion présentée par les représentants des enseignants

Monsieur Chaumont, représentant des personnels enseignants, lit une motion qui est soumise au vote du Conseil d'administration.

Entre-temps, Monsieur Brochard, représentant des parents, revient en séance ; le nombre de votants est de nouveau de 22.

Résultat du vote sur la motion : Pour : 19 Abstention : 3

La motion est adoptée.

3. Information sur la situation du collectif PLC révolté et prévention d'un blocage

Le proviseur informe le Conseil qu'il a rencontré, avant la séance, des élèves du groupe PLC révolté se déclarant fortement mécontents. Il précise qu'une heure banalisée a été prévue en S1 ou S2 le lundi suivant, afin de pouvoir informer les autres élèves de la situation et de prévenir le risque de blocage de l'établissement.

4. Projets de voyages scolaires

Voyage à Paris – classe de 705 :

Un projet de voyage à Paris est présenté. Il concerne la classe de 705, complétée par des élèves des classes de Bachibac 701 et 702, soit un effectif total de 36 élèves. Le financement prévu est le suivant :

Participation du lycée pour le financement des enseignants accompagnateurs : 115 € à la charge de l'établissement.

L'entrée au Musée de l'Homme sera financée via le Pass Culture.



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le projet est soumis au vote : Pour : 21 Abstention : 1

Le projet de voyage à Paris est adopté.

4.2. Projet de voyage à Strasbourg

Le deuxième projet concerne un voyage à Strasbourg pour la classe de 703, auquel s'ajoute une élève de 704 (ancienne élève de la section Abibac). Après un travail sur le budget, il apparaît que, si 23 élèves participent effectivement, la contribution individuelle s'élèverait à 401 € par élève. La part du lycée augmenterait de manière significative si plusieurs élèves renonçaient au voyage en raison du montant demandé. Des actions de financement (tombola, cagnotte en ligne, etc.) sont envisagées, mais sans garantie de pouvoir assurer un remboursement suffisant des frais engagés. Il est rappelé qu'en début d'année scolaire, les familles avaient été informées d'un coût prévisionnel de 200 € par élève. Un représentant des élèves indique qu'à ce jour au moins cinq élèves ne participeraient pas au voyage si le coût restait proche de 400 €.

Madame Porto San Martin, représentante des enseignants, prend la parole.

Elle indique avoir pris contact avec Monsieur Blancher, organisateur du voyage, et souligne l'ampleur du travail accompli pour monter ce projet en partenariat avec un lycée allemand et pour en rechercher les financements. Elle précise que l'ensemble des professeurs estime qu'il n'est pas raisonnable de maintenir le projet en l'état, compte tenu du coût pour les familles, et qu'ils voteront contre.

Ce vote doit permettre aux collègues de préserver le partenariat et de retravailler le projet pour l'année prochaine, dans des conditions financières plus acceptables, l'organisateur ne souhaitant pas demander une telle somme aux élèves.

Le projet de voyage à Strasbourg est soumis au vote : Pour : 0 Contre : 13 Abstention : 9

Le projet de voyage à Strasbourg est rejeté.

5. Réflexion sur l'équité des projets entre les classes

En fin de séance, un représentant des parents s'interroge sur la répartition des projets et sorties entre les différentes classes, estimant qu'il n'y a pas d'équité. Le proviseur reconnaît que cette situation reflète une réalité de l'établissement et précise qu'il s'agit d'un sujet sur lequel une réflexion devra être engagée avec les équipes.

Heure de clôture de séance : 18h55

La secrétaire de séance

Le président du conseil d'administration

Motion des personnel d'enseignement et d'éducation CA du 06 mars 2026

Le 08 janvier 2024, des représentants des enseignants et des parents du lycée Paul-Louis Courier ont rencontré Monsieur Halbout, le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours, lors d'une réunion consacrée à la fermeture des classes CHAM-CHAD du lycée. Si le Recteur s'est montré intraitable sur la mise en œuvre du transfert de ces classes vers deux collèges du centre-ville, il a revanche reconnu les nombreux problèmes que ce choix induirait pour le lycée, à commencer par la perte sèche de près de 230 heures d'enseignement. Devant une assemblée nombreuse, comprenant donc des professeurs, des parents, des enseignants du conservatoire de Tours, des représentants de la mairie (dont le maire), le DASEN, le directeur du CRR, la direction du lycée Paul-Louis Courier, des représentants de la région, les principaux des deux collèges concernés par l'accueil de ces classes, et deux députés d'Indre-et-Loire, Monsieur Fournier et Mme Colboc, entre autres, Monsieur Halbout a pris plusieurs engagements :

1. D'accorder un accompagnement particulier à tout enseignant subissant une mesure de carte scolaire liée à cette fermeture ;
2. De rouvrir une dixième seconde (fermée deux ans auparavant) et de la pérenniser ensuite sous la forme d'une première puis d'une terminale, sans tenir précisément compte des seuils d'ouverture et de fermeture ;
3. De travailler au renforcement de l'attractivité du lycée et de son identité en soutenant des projets. Ce dernier engagement a d'ailleurs été réaffirmé par Monsieur Mendivé lorsque nous l'avons à nouveau rencontré en janvier 2025 : il accueillait nos propositions avec enthousiasme et nous invitait à oser innover.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater que ces engagements sont loin d'avoir été tenus. Nos collègues n'ont fait l'objet d'aucun accompagnement particulier et si nous avons beaucoup travaillé à des projets innovants ou tout simplement attractifs, nous avons rencontré peu d'écho quant à leur mise en œuvre. Enfin, et surtout, si une dixième seconde a bien été ouverte à la rentrée 2025 et si elle a bien été prolongée par l'ouverture d'une septième première générale en 2026, la DHG pour la rentrée 2026 ne comporte pas l'ouverture d'une septième terminale. Pire encore, elle est amputée de 80 heures d'enseignement, or la suppression de deux quatrièmes ne devrait entraîner une baisse que de 58 heures. Cette première est donc maintenue, sans les moyens qui devraient l'accompagner. Quant aux terminales, on peut être sûr qu'elles seront particulièrement chargées l'année prochaine et qu'il sera bien plus difficile d'accompagner les élèves en difficulté dans ces conditions.

Nous n'avons qu'une demande et elle simple : que l'institution tienne ses engagements !

